

ANNEXE. TARIFS DE LA RÉUTILISATION

Ces tarifs s'ajoutent, le cas échéant, aux tarifs de délivrance de reproduction en vigueur fixés par arrêté du Président du Conseil général.

<i>Nombre de vues</i>	<i>Tarif annuel</i>
De 1 à 10 vues	Gratuit
De 11 à 100 000	0,3 € la vue
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 € la vue
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,06 € la vue
Au-delà d'1 000 000	0,04 € la vue